

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE**

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FAUCHEUX, Maire.

PRÉSENTS :

Mme BERNARD, MM GAULARD, GOULET, GRILLON, Mmes JULLIEN, MARLET, MARRAS, PALAIS, POINTEREAU A., M POINTEREAU T., Mme SPACH, MM VUE, WOLINSKI

ABSENT MAIS AVAIT DONNE POUVOIR : M GUTTIERREZ

SECRETARE DE SEANCE : M GAULARD

Approbation du précédent compte rendu

ADOpte A L'UNANIMITE

2020/52 – DETR – Création de vestiaires et rénovation de la salle de repos des ateliers municipaux – Réhabilitation des toilettes publiques – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le code du travail impose aux employeurs de mettre à disposition des salariés des locaux sanitaires. Les locaux actuels sont très anciens et vétustes et ne répondent plus aux normes exigées à ce jour.

Une étude a été menée pour :

- créer de nouveaux vestiaires dans l'ancien local des pompiers
- réhabiliter la salle de repos des ateliers
- créer des nouvelles toilettes publiques sur la place de l'ancienne mairie en prolongement des ateliers.

Des devis ont été demandés pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux. Le coût global, tous corps d'état confondus, s'élève à 58 755,40 € HT.

Ces travaux entrent dans les opérations subventionnables par l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au titre de l'exercice 2021.

Le montant de la subvention sollicitée est de 50 % du montant des marchés HT soit 29 377,70 € HT.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. pour le projet susmentionné à hauteur de 50% du montant de la dépense 29 377,70 € HT,
2. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

2020/52bis – DSIL 2021 – Réhabilitation des toilettes publiques – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les toilettes publiques de l'ancienne Mairie sont en très mauvais état et qu'il est envisagé les supprimer en reconstruisant des toilettes neuves dans le prolongement des vestiaires des ateliers municipaux.

Des devis ont été demandés pour *une nouvelle construction place de l'ancienne mairie*. Le coût global, tous corps d'état confondus, s'élève à 23 019,50 € HT.

Ces travaux entrent dans les opérations subventionnables par l'Etat dans le cadre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre de l'exercice 2021.

Le montant de la subvention sollicitée est de 30 % du montant des marchés HT soit 6 905,85 € HT.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la D.S.I.L. pour le projet susmentionné à hauteur de 30% du montant de la dépense 6 905,85 € HT,
2. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

2020/53 – Rue du Parc – Servitude de passage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire de parcelles situées à l'arrière de l'école maternelle et du restaurant scolaire.

Ces parcelles mentionnent l'existence de 2 servitudes de passage au profit de propriétaires domiciliés rue du Petit Chasseur.

Dans le cadre du projet de construction d'un regroupement scolaire sur les dites parcelles, il paraît opportun de redéfinir un emplacement de servitude de passage commun à l'ensemble des propriétaires desservis.

Cette modification de servitudes de passage fera l'objet d'actes notariés chez le notaire.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Transformer les 2 servitudes de passage en une seule permettant à l'ensemble des bénéficiaires d'accéder à leur fond de parcelle,
2. Désigner la SCP PERRONNET - LUCAS

3. Désigner Maître SIMON-GUISET comme notaire chargé de ces actes,
4. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces modifications.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2020/54 – Eau potable – Contrat de prestation de services pour l'entretien et la télésurveillance des infrastructures de production

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 4 novembre 2020 pour un contrat de prestations de services pour l'entretien et la télésurveillance des infrastructures de production d'eau potable d'une durée de 3 années.

Trois entreprises ont été destinataires d'un dossier de consultation. Deux entreprises ont répondu à cette consultation.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 décembre dernier et suivie de l'analyse des offres.

Le rapport d'analyse a conclu que les offres étaient conformes au cahier des charges.

Il ressort de cette analyse que l'offre la mieux disante est celle de VEOLIA pour un montant global de 26 265 € HT, soit 8 755 € HT par an.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1 – Retenir l'entreprise VEOLIA pour le contrat de prestations de services pour l'entretien et la télésurveillance des infrastructures de production d'eau potable, d'un montant de 26 265 € HT, à compter du 1^{er} janvier 2021,

2 – Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise VEOLIA d'un montant de 26 265 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2020/55 – Budgets communaux. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissements avant le vote des budgets 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

De plus, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Communal

| Chapitres | BP 2020 (€) | Autorisations 2021 (€) |
|-----------|-------------|------------------------|
| 20 | 26 500,00 | 6 625,00 |
| 21 | 135 000,00 | 33 750,00 |
| 23 | 90 000,00 | 22 500,00 |

Budget M49 Eau Potable

| N° Chapitre | Chapitre | BP 2020 (€) | Autorisations 2021(€) |
|-------------|-----------------------------|-------------|-----------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 20 000,00 | 5 000,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 300 000,00 | 75 000,00 |

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

ADOpte A L'UNANIMITE

2020/56 – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a, récemment, été sollicitée par l'Association régionale des CFA du BTP du Centre Val de Loire pour verser une subvention pour un élève scolarisé en CAP Constructeur de routes.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. approuver le versement de la somme de 70 € à l'Association régionale des CFA du BTP du Centre Val de Loire
2. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces versements

ADOpte A L'UNANIMITE

2020/57 – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux avancements de grade au cours de l'année 2020, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Par ailleurs, il convient de remodeler les postes de travail de la Petite Unité de Vie, à compter du 01/01/2021, en supprimant le poste à TC en le transformant en un poste à TNC de 24,5 heures et en augmentant le temps non complet actuel de 9 h en un temps non complet de 19,5 h.

Filière technique

| Grade | Catégorie | Effectif | Durée du temps de travail | Poste occupé |
|--|-----------|----------|---------------------------|--------------|
| Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | TC | Pourvu |
| Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | TC | Pourvu |
| Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe | C | 1 | TC | Pourvu |
| Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe | C | 2 | TNC | Pourvus |

Filière administrative

| Grade | Catégorie | Effectif | Durée du temps de travail | Poste occupé |
|--|-----------|----------|---------------------------|--------------|
| Attaché | A | 1 | TC | Pourvu |
| Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | B | 1 | TC | Pourvu |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | C | 1 | TNC | Pourvu |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | C | 1 | TNC | Non pourvu |

Filière sociale

| Grade | Catégorie | Effectif | Durée du temps de travail | Poste occupé |
|---|-----------|----------|---------------------------|--------------|
| Agent social de 2 ^{ème} classe | C | 1 | TNC (19,5h) | A pourvoir |
| Agent social de 2 ^{ème} classe | C | 1 | TNC (24,5h) | Pourvu |

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du Conseil Municipal :

- centenaire de M LHOSTE Albert

- fermeture de la trésorerie de Patay au 31/12/2020, transfert à la trésorerie de Meung sur Loire
- arrêté du port du masque aux abords des écoles
- demande de terrain par SFR pour implantation d'un local technique dans le cadre de la fibre optique
- proposition de stationnement de poids lourds au terrain de l'Union avec travaux de terrassement pour pousser la terre végétale
- prolongation de stage de M Edouard THAUVIN aux ateliers municipaux
- acquisition d'une nouvelle remorque aux ateliers municipaux
- demande de travaux de Mme MARRAS au 3 place St Privat pour ouverture d'un salon de thé japonais
- envoi d'une carte de Noël à l'ensemble des administrés de 70 ans et plus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 heures 45.